Annexe 10

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Règlement graphique

Zonage et prescriptions

TREVENEUC OUEST

Version pour arrêt en conseil communautaire 26/02/2024

Échelle 1: 50000

Plan de zonage n°78 / 88

REÇU LE 16 FEV. 2024 MAIRIE DE TREVENEUC

Zonage

- Contour de zone
- U Zone urbaine
- AU Zone à urbaniser
- A Zone agricole générale
- Al Zone agricole des communes soumises à la loi Littoral
- Ac Zone agricole liée à la présence d'équipements
- Ay Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne
- Av Zone liée à l'agriculture en ville
- Ajf Zone agricole liée aux jardins familiaux
- Agv Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage
- Agvl Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage (loi Littoral)
- Aeq Zone agricole liée à une activité de centre équestre
- Aeql Zone agricole liée à une activité de centre équestre (loi Littoral)
- Ael Zone agricole liée à la présence d'équipements (loi Littoral)
- Ao Zone agricole liée aux activités conchylicoles (loi Littoral)
- Ayl Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)
- N Zone naturelle générale
- Nl Zone naturelle des communes soumises à la loi Littoral
- NFo Zone liée à l'exploitation sylvicole
- Np Zone naturelle protégée
- Nr Zone naturelle liée aux espaces remarquables
- Nm Zone naturelle liée au zonage en mer
- Nme Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
- Nse Zone liée à une installation portuaire
- NCa1 Zone liée à l'exploitation de carrière
- NCa1l Zone liée à l'exploitation de carrière (loi Littoral)
- NCa2 Zone pour les dépôts de matériaux liés à l'exploitation du sol et du sous-sol
- NCa2l Zone pour les dépôts de matériaux liés à l'exploitation du sol et du sous-sol (loi Littoral)
- NCa3 Zone liée à la renaturation d'une carrière
- NCa3l Zone liée à la renaturation d'une carrière (loi Littoral)
- Ne Zone naturelle liée à la présence d'équipements
- Nel Zone naturelle liée à la présence d'équipements (loi Littoral)
- Ncr Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables
- Ngl Zone naturelle liée à la présence d'un golf
- Ngl Zone naturelle liée à la présence d'aménagements pour le golf
- Nj Zone liée à des espaces de nature en ville à préserver
- Nlo Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
- Nlol Zone naturelle liée à des espaces de loisirs (loi Littoral)
- Nlc Zone naturelle liée à une activité de camping
- Nlh Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement
- Nlt Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L.151-23 et 2 du Code de l'Urbanisme)
- Haies, alignements d'arbres et talus protégés (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Sentiers et cheminements doux à protéger ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bande de protection inconstructible aux abords des Espaces Boisés Classés : 10m (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement protégé (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides recensées et protégées (L.121-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bande de protection inconstructible aux abords des zones humides : 10 m (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'inondation : non constructible
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'inondation : constructible sous conditions
- OAP sectorielle (L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- OAP thématique densification (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L.151-10 du Code de l'Urbanisme)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti
- Limite communale

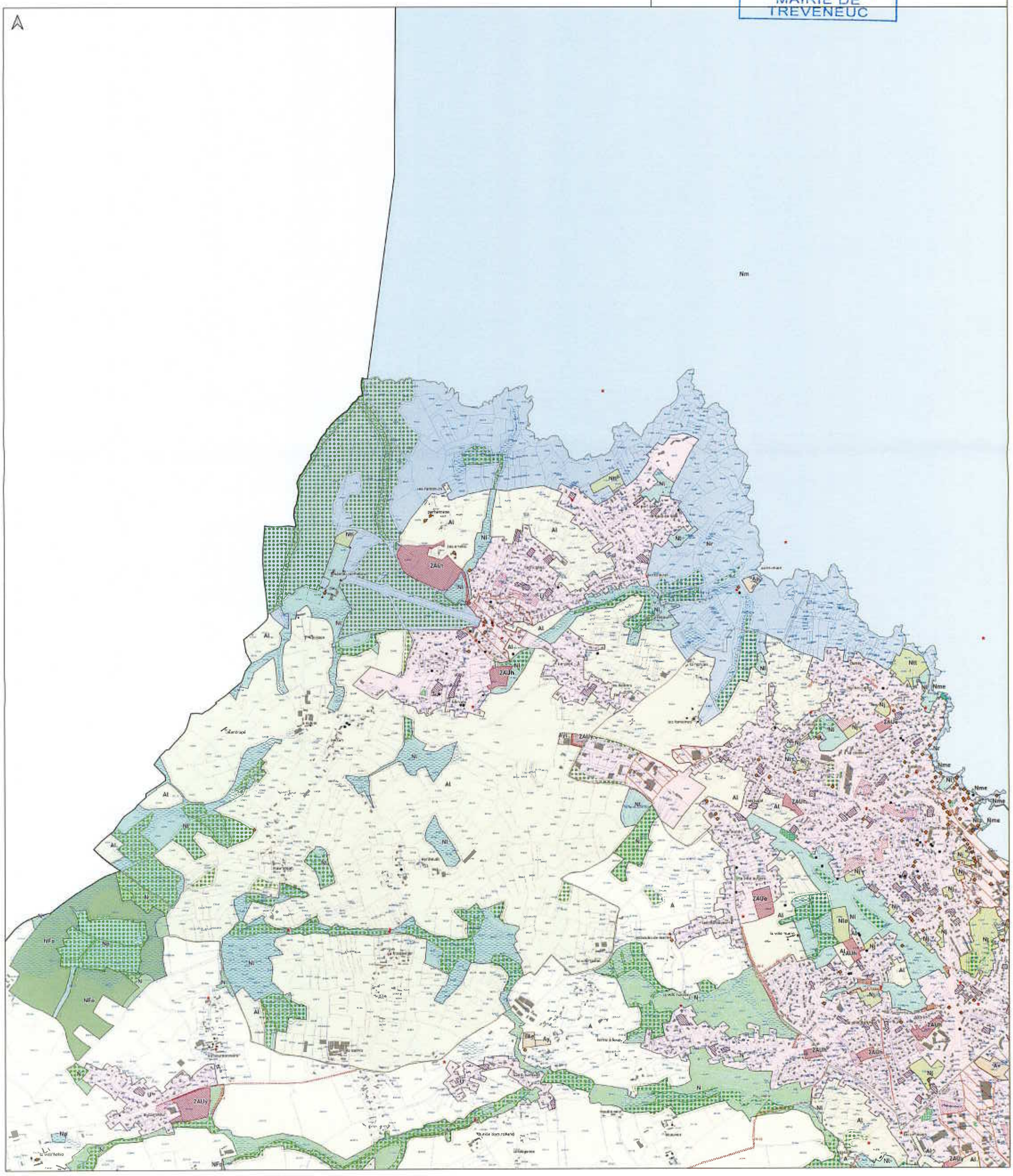

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Zonage et prescriptions

TREVENEUC OUEST

Version pour arrêté en conseil communautaire 26/02/2024

Echelle 1 : 10000

Plan de zonage n°3 / 10

DDTM Cadastre® 12-2023

REÇU LE
- 7 MAR. 2024
MAIRIE DE TREVENEUC

Zonage

- Contour de zone
- U : Zone urbaine
- AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole générale
- Al : Zone agricole des communes soumises à la loi Littoral
- Ae : Zone agricole liée à la présence d'équipements
- Ay : Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne
- Av : Zone liée à l'agriculture en ville
- Ajf : Zone agricole liée aux jardins familiaux
- Agv : Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage
- Agvl : Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage (loi Littoral)
- Aeq : Zone agricole liée à une activité de centre équestre
- Aeql : Zone agricole liée à une activité de centre équestre (loi Littoral)
- Ael : Zone agricole liée à la présence d'équipements (loi Littoral)
- Ac : Zone agricole liée aux activités conchylicoles (loi Littoral)
- Ayl : Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)
- N : Zone naturelle générale
- Nl : Zone naturelle des communes soumises à la loi Littoral
- NFc : Zone liée à l'exploitation sylvicole
- Np : Zone naturelle protégée
- Nr : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
- Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer
- Nme : Zone naturelle liée à la présence de cales (hors/à l'eau)
- Npc : Zone liée à une installation portuaire
- NCa : Zone liée à l'exploitation de carrière
- NCal : Zone liée à l'exploitation de carrière (loi Littoral)
- NCad : Zone pour les dépôts de matériaux liés à l'exploitation du sol et du sous-sol
- NCadl : Zone pour les dépôts de matériaux liés à l'exploitation du sol et du sous-sol (loi Littoral)
- NCal : Zone liée à la renaturation d'une carrière
- NCarl : Zone liée à la renaturation d'une carrière (loi Littoral)
- Nc : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
- Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements (loi Littoral)
- Nenr : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables
- Ng1 : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
- Ng2 : Zone naturelle liée à la présence d'aménagements pour le golf
- Nj : Zone liée à des espaces de nature en ville à préserver
- Nlo : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
- Nlol : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs (loi Littoral)
- Nlc : Zone naturelle liée à une activité de camping
- Nh : Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement
- Nhl : Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L.151-23 al 2 du Code de l'Urbanisme)
- Haies, alignements d'arbres et talus protégés (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Sentiers et cheminements doux à protéger ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bande de protection inconstructible aux abords des Espaces Boisés Classés : 10m (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement protégé (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides recensées et protégées (L.121-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bande de protection inconstructible aux abords des zones humides : 10 m (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation : non constructible
- Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation : constructible sous conditions
- OAP sectorielle (L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- OAP thématique densification (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L.151-41 6° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer (L.151-10 du Code de l'Urbanisme)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti
- Limite communale